

Le lundi six juillet deux mille vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle des fêtes pour toute distanciation sociale suivant les normes sanitaires actuelles et sous l'information transmise au Préfet à la date de la convocation, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 26/06/2020

Affichage convocation : 27/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 15 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1^{er} adjoint ; LUCIEN Delphine, 2^{eme} adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude 3^{eme} adjoint ; BOUVET Sylvie ; CAILLEAU Virginie ; COLLET Julien ; FICHE Stéphanie ; LEBOUCHER Jérôme ; RUEL Isabelle ; GUIBERT Christian ; BOULAND Sébastien ; FOUGERE Marie.

Nombre d'absents – 0

Nombre excusés – Philippe GODET donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE ; Emilie FUZEAU donne pouvoir à Jérôme LEBOUCHER ;

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

I. Plan communal de sauvegarde : PCS & II. DICRIM	1
III. Commission des Impôts directs	2
III. Commissions communauté de communes et CLECT	2
IV. Membres CCAS	3
V. Membres commission Appel d'Offre	3
VII. Formation des élus	3
VIII. Info départementale sur les arbustes	3
IX. Délégation de signature aux instructeurs intercommunaux en urbanisme	3
X. Enfouissement rue de la Coulée/Fougeré et Décision modificative n°2	4
XI. Questions diverses	4

I. Plan communal de sauvegarde : PCS & II. DICRIM

Mme Le Maire annonce à l'assemblée pourquoi il est utile de mettre à jour le plan communal de sauvegarde.

Il s'agit d'un outil pour gérer tout type d'évènements de sécurité civile pouvant frapper la commune.

Tout prévoir, anticiper les risques, organiser les principales actions sont le contenu de ce document pour faire face collectivement au problème. Dans un contexte relationnel forcé, les coordonnées des futurs élus seront à insérer ou modifier notamment dans le tableau des personnes ressources.

Le DICRIM sera modifié suivant les représentants des cellules notés ci-dessous :

Nom des cellules	Représentants
EVALUATION	Jean-Claude BELLEUVRE
TERRAIN	Patrick LANCELOT
LOGISTIQUE	Sébastien BOULAND
COMMUNICATION	Delphine LUCIEN

Mme le Maire explique aussi pourquoi le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il s'agit d'un schéma d'alerte en car de risques, d'énoncer les consignes de sécurité selon les types de risques et d'annoncer les numéros et informations utiles.

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de modifier le DICRIM après les élections municipales de cette année,

Considérant les propositions de nomination ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

➔ Valide le DICRIM et le PCS selon le tableau ci-dessus.

III. Commission des Impôts directs

La commission communale des impôts doit contenir une liste de contribuables de 12 personnes et la collectivité peut transmettre 24 noms. Quelques élus ont été choisis lors du dernier conseil :

Titulaires : Patrick LANCELOT, Jérôme LÉBOUCHER, Virginie CAILLEAU, Emilie FUZEAU, Christian GUIBERT, Marie FOUGERE

Suppléants : Isabelle RUEL, Delphine LUCIEN, Stéphanie FICHE, Julien COLLET, Jean-Claude BELLEUVRE, Philippe GODET

Certains autres contribuables de la commune ont répondu positivement :

NOM - PRÉNOM	TITULAIRE	SUPPLÉANT
BOUCHER Catherine	X	X
CHEVET Marie-Bernadette		X
FERYN Daniel	X	
GAUCHER Serge	X	X
LEMERT Michelle		X
PRUD'HOMME Yolande		X
RENOU Jacqueline	X	
RIOUX Dominique	X	X
STÉFANIAK Stanislas	X	
TOURAUULT Jean-Yves	X	

Le conseil municipal,

Vu l'art. 1650 du CGI explicitant qu'une commission communale des impôts directs doit être instituer dans chaque commune après chaque élection,

Vu que les communes de moins de 2 000 habitants ont la possibilité de transmettre 24 noms de candidats (pour une nomination de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants) parmi lesquels la direction régionale des finances publiques fera la nomination définitive,

Considérant que si la liste des candidats est incomplète, la direction des finances en désignera pour complément,

Après en avoir délibéré,

➔ *propose la liste des candidats suivant soit 22 noms proposés dont 12 contribuables élus et 10 non élus*

III. Commissions communauté de communes et CLECT

Le conseil propose les noms suivants :

Economie- Emploi - Formation- Insertion	Aménagement du territoire - urbanisme- PLUiH - logement - numérique	Environnement - Energie- Mobilité - PCAET- milieux aquatiques	Petite Enfance et Enfance Jeunesse	Solidarités Actions sociales - MSAP-	Assainissement - Patrimoine- Services techniques	Culture - Loisirs - Tourisme	Commission Locale d'Evaluation de transfert de charges CLETC
Jérôme LEBOUCHER	Jean-Claude BELLEUVRE Delphine LUCIEN	Isabelle RUEL	Emilie FUZEAU	Joëlle CHARRIER	Patrick LANCELOT	Julien COLLET	Joëlle CHARRIER

IV. Membres CCAS

Le Maire expose à l'assemblée que les art. L123-6 et R.123-7 et suivants du code de l'Action Sociale et des familles fixent les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration, sachant que la Présidente du Conseil d'administration est le Maire de la commune.

Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8 de même que les membres extérieurs nommés par le Maire. C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins une personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

→ *Décide à l'unanimité de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à :*

- *4 membres élus par le conseil municipal*
- *4 membres nommés par le Maire*

→ *Nomme les 4 membres du conseil suivants :*

- *Mme Lucien Delphine*
- *Mme Bouvet Sylvie*
- *Mme Ruel Isabelle*
- *Mme Fougère Marie*

→ *Dit que cette délibération modifie celle du 25 mai 2020 concernant le nombre de membres du conseil sans annuler la fixation de 4 membres nommés par le Maire.*

V. Membres commission Appel d'Offre

Le conseil municipal,

Vu la volonté de créer et de regrouper certaines commissions pour un travail préliminaire avant décision du conseil,

Après en avoir délibéré,

→ *Nomme les commissions, son représentant et ses membres selon le tableau suivant :*

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	Joëlle CHARRIER	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Patrick LANCELOT Jean-Claude BELLEUVRE Christian GUIBERT</p> <p style="text-align: center;"><u>Suppléants :</u> Virginie CAILLEAU Isabelle RUEL Jérôme LEBOUCHER</p>
---	------------------------	---

→ *Dit que cette délibération annule et remplace celle du 25 mai 2020*

VII. Formation des élus

Mme Le Maire transmet aux élus toute information utile pour les inscriptions aux formations.

VIII. Info départementale sur les arbustes

Le département assure une aide de 300 € pour l'achat d'arbustes et pour soutenir la filière horticole-pépiniériste. Le conseil municipal souhaite profiter de cette offre.

IX. Délégation de signature aux instructeurs intercommunaux en urbanisme

Mme Le Maire informe le conseil municipal du protocole de travail avec le service urbanisme en communauté de communes faisant suite au transfert de compétence pour l'instruction des actes et autorisations relatifs au droit du sol. Le maire restant toujours compétent pour toute décision.

Ainsi un arrêté de délégation de signature au service urbanisme pour le suivi des dossiers sera réalisé.

X. Enfouissement rue de la Coulée/Fougeré et Décision modificative n°2

Une augmentation de puissance sera réalisée pour la future station, il est proposé que nous profitons de ces travaux pour faire l'enfouissement des réseaux : mise sous terrain du telecom (7 600 €) et éclairage public (6 400 €)

Le conseil municipal,

Vu la proposition du SIEMML citée ci-dessus,

Vu la nécessité des travaux et l'économie engendrés dans le projet des séquences 1 et 2 ainsi que 5 et 6 de la RD 138,

Considérant les inscriptions budgétaires sur l'opération 94 « RD 138 » pour la réalisation de ces 4 séquences,

Après en avoir délibéré,

→ *Vote à l'unanimité la réalisation du projet*

→ *Dit que Mme Le Maire pourra signer tout document engageant les dépenses pour l'enfouissement concerné.*

XI. Questions diverses

1. Commission fleurissement

Mme Cailleau transmet aux élus que la commission ainsi que le personnel des services techniques se réuniront à chaque trimestre pour avancer dans les projets :

- Rafraichissement au croisement de la rue de Bazouges et rue des Buttes et à l'entrée de la rue Ch. De Gaulle
- Voir pour l'utilisation des pots de fleurs dans la cour de l'école
- Entrées d'agglomération, buses ou pots en terre cuite ? d'autres idées sont bonnes à prendre
- Création d'un verger avec table de pique-nique ?
- Amélioration des rambardes et fleurissement rue de Bazouges
- Ecluses à fleurir

2. Commission cimetièrre

Mme Lucien expose l'avancé des projets cimetièrre.

Les enlèvements d'une partie des tombes à reprendre sont réalisés. Une réflexion est en cours pour l'aménagement du jardin du souvenir ainsi que son fleurissement.

3. Commission Voirie et assainissement

Enoncé des projets par M. Lancelot :

- Travaux cours du Hallier, cours de l'école, route des buttes avec passage piéton et trottoirs, aménagement du carrefour du stade pour la sécurité
- Prochaine rencontre pour la visite des chemins communaux et des bâtiments le 13 septembre à 9h RDV en mairie avec votre vélo !
- Visite de la station d'épuration à Lass en octobre

4. Commission communication

M. Belleuvre annonce que la lettre d'information arrive à sa fin de rédaction et sera prochainement distribuée. Un page Facebook sera créée pour notifier au plus vite les informations aux habitants connectés.

Pour dernière information, la journée citoyenne sera le 4 octobre 2020.

Le prochain conseil municipal sera le 28 septembre.

Sans autre question, la séance est levée à 22h30